



RCS : DAX

Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00008

Numéro SIREN : 415 051 036

Nom ou dénomination : SEE PRENOT

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2017 sous le numéro de dépôt 2594

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

Villa Gischia 55 Avenue Victor Hugo
BP 301 - 40107 DAX CEDEX
Tél 05.58.90.06.84 Fax 05.58.74.48.02
E-mail : gtc.dax@greffe-tc.net

@COM.BAYONNE

4 ru Raoul Perpère
64100 BAYONNE

V/REF :

N/REF : 98 B 8 / 2017-B-2594

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DAX certifie qu'il a reçu le 26/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Décision(s) de l'associé unique en date du 30/06/2017

Concernant la société

SEE PRENOT

Société à responsabilité limitée à associé unique

place du Commerce

Centre Commercial

40140 Soustons

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2594 le 26/07/2017

R.C.S. DAX 415 051 036 (98 B 8)

Fait à DAX le 26/07/2017,

LE GREFFIER

Etats fiscaux

26 JUL. 2017
B12594

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGRIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SEE PRENOT</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise <u>PLACE DU COMMERCE Centre commercial 40140 SOUSTONS</u>						
SIREN <u>4 1 5 0 5 1 0 3 6</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>				
			Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	10 846	030	10 106
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	10 846	048	10 106
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	19 579	062	19 579
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 098	070	2 098
		Autres * (3)	072	33 059	074	33 059
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	14 817	086	14 817
	Charges constatées d'avance *		092	1 038	094	1 038
Total II		096	70 591	098	70 591	
Total général (I+II)			110	81 438	112	10 106
PASSIF					Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	7 640
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	764
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		132	
	Report à nouveau				134	(14 407)
	Résultat de l'exercice				136	(750)
	Provisions réglementées				140	
Total I					142	(6 753)
Provisions pour risques et charges					Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	135
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	20 251
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	590	172	57 495
	Produits constatés d'avance				174	204
Total III					176	78 085
Total général (I + II + III)					180	71 332
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

"Certifié conforme" + sign. X
Certifié conforme Jwf

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (Article 302 <i>après</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SEE PRENOT		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	118 863	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	44 116	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	8	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	162 988	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	80 327	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	935	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	23 490	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	494	244	1 060
	Rémunérations du personnel *					250	55 846	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 553	
	Dotations aux amortissements *					254	270	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259					262	193	
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	163 673	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(686)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	4	
Produits exceptionnels (IV)						290	244	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *			347		300	305	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *			348				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(750)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	750	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cgs d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	
						Déficit col. 2	354	
							1 840	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * 32...851... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	
						Déficit col. 2	372	
							1 840	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 71 331,80 E.

Le résultat net comptable est une perte de 750,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/07/2017 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

SEE PRENOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 640 euros
Siège social : Place du Commerce
Centre commercial
40140 SOUSTONS
415 051 036 RCS DAX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à -750,31 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-750,31 euros
Affectée au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -15 156,91 euros	-750,31 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

Signé x 

- Informations spécifiques relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

Le règlement précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Si une durée d'utilisation limitée peut être déterminée au regard des critères définis à l'article 214-1, le fonds commercial est amorti sur cette durée. Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée (dépréciation définitive et qui ne peut pas faire l'objet d'une reprise).

Il indique que pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La dépréciation s'apprécie par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, celle-ci étant la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

- Application à cette société

En l'absence d'inscription d'un fonds commercial à l'actif, les changements introduits par le règlement ANC n°2015-06 n'ont pas eu d'effet sur les comptes de cet exercice.

Actif circulant

- Stocks :

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque le cours du jour ou la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE

Montant du CICE sollicité

Au titre de l'année civile 2016, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 1 090 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement.

Comptabilisation du CICE

Conformément à l'avis ANC du 28 février 2013 le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, il améliore ainsi le résultat d'exploitation.

Utilisation du CICE de l'année précédente

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nous précisons l'utilisation de ce crédit d'impôt.

Le CICE sollicité au titre de l'année civile précédente 2015, d'un montant de 1 084 € est devenu disponible en trésorerie sur l'exercice clos le 31/12/2016, il a été utilisé pour le financement des actions suivantes :

Utilisation du CICE	En % du montant
Investissements	
Recrutement ou augmentation rémunération	
Formation	
Reconstitution du fonds de roulement	100%
Recherche, innovation, prospection nouveaux marchés.	
Transition écologique et énergétique	

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 10 846 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 846			10 846
Immobilisations financières				
TOTAL	10 846			10 846

Amortissements et dépréciations d'actif = 10 106 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 836	270		10 106
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	9 836	270		10 106

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Instal agencements divers	6 016	5 276	740	de 5 à 8 ans
Mat bureau & informatique	4 830	4 830	0	5 ans
TOTAL	10 846	10 106	740	

Etat des créances = 36 195 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	36 195	36 195	
TOTAL	36 195	36 195	

Provisions pour dépréciation = €uros

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 4 383 €uros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 383
Disponibilités	
TOTAL	4 383

Charges constatées d'avance = 1 038 €uros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 640 €uros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	764	10,00	7 640
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	764	10,00	7 640

Etat des dettes = 78 085 €uros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	135	135		
Dettes financières diverses	590	590		
Fournisseurs	20 251	20 251		
Dettes fiscales & sociales	6 492	6 492		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	50 413	50 413		
Produits constatés d'avance	204	204		
TOTAL	78 085	78 085		

Charges à payer par postes du bilan = 4 797 €uros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	135
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 220
Dettes fiscales & sociales	3 442
Autres dettes	
TOTAL	4 797

Produits constatés d'avance = 204 €uros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Information sur le compte de résultat***

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

Effectif et engagements au titre des indemnités de départ à la retraite

L'effectif de l'entreprise est de 1, l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés, jugé non significatif, n'a pas été calculé.

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 4 383 €uros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Debit cred divers produits a recevoir(468700)</i>	4 383
TOTAL	4 383

Charges constatées d'avance = 1 038 €uros

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees d'avance(486000)</i>	1 038
TOTAL	1 038

Charges à payer = 4 797 €uros

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Interet courus a payer(518100)</i>	135
TOTAL	135

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn factures non parvenues (408100)</i>	1 220
TOTAL	1 220

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Dettes prov./conges payes(428200)</i>	2 060
<i>Gerant rem & cot tns a payer(428650)</i>	788
<i>Charg.soc./conges a payer(438200)</i>	330
<i>Etat charges a payer(448600)</i>	264
TOTAL	3 442

Produits constatés d'avance = 204 €uros

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constates d'avance(487000)</i>	204
TOTAL	204